

---

## Achat de concession

### FICHE D'INFORMATION

Pièces à produire :

Se munir d'un justificatif de domicile sur Lyon, de moins de 3 mois (quittance de loyer, impôts, ...) pour l'ensemble des acquéreurs ou au nom du défunt.

Achat de concession terre :

- Au moment d'une inhumation,
- L'acquéreur ou le défunt doit être domicilié ou décédé à Lyon,
- Durée : 15, 30, 50 ans ou perpétuité.

Achat de caveau (ou d'emplacement pour construction de caveau) :

- A tout moment,
- L'acquéreur ou le défunt doit être domicilié ou décédé à Lyon,
- Durée : 30 ans (minimum à l'acquisition, renouvellement pour toute durée), 50 ans ou perpétuité.

Achat de concession au jardin cinéraire destiné à l'inhumation d'urne (s)

- Au moment d'une inhumation,
- L'acquéreur ou le défunt doit être domicilié ou décédé à Lyon,
- Durée : 15, 30, 50 ans ou perpétuité.

Achat de case au columbarium :

- Au moment d'une inhumation,
- L'acquéreur ou le défunt doit être domicilié ou décédé à Lyon,
- Durée : 15, 30 ans.

La contraction d'une convention obsèques ne permet pas la réservation d'un emplacement dans les cimetières lyonnais. Elle permet simplement au défunt de préparer ses obsèques ou à la famille de connaître la volonté du défunt et de la respecter en fonction des disponibilités des concessions.